

Cfdt:**INTERCO VAL-DE-MARNE**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**INTERCO 94****VOUS INFORME****Novembre 2016****EDITO**

Cette année, les agents de la fonction publique ont de nouveau du faire face à de nombreuses difficultés, dont l'insécurité créée par les attentas, mais aussi, pour beaucoup, à une dégradation de leurs conditions de travail qui s'est poursuivie, avec les économies budgétaires réalisées sur leur dos : moins d'effectifs, mais pas moins de missions, au contraire...

Cela est dû en partie aux baisses de dotations budgétaires imposées par l'Etat aux collectivités territoriales, mais aussi à de mauvaises méthodes de management, soi-disant modernes, où l'on ne tolère plus de gérer l'absentéisme : les maladies, les formations, les vacances... cela se prévoit, cela s'anticipe, cela a toujours existé : il faut faire avec et non pas le nier !

Heureusement, la CFDT a quand même obtenu quelques avancées, dont le déblocage du point d'indice (+ 0,6% en juillet et + 0,6% à venir début 2017). Et la révision à la hausse des grilles indiciaires, ainsi que la transformation d'une partie des primes en points d'indice. Tout cela résultant de l'accord PPCR que nous avons âprement négocié.

Dans le 94, le dialogue social reste difficile, souvent et surtout dans les petites collectivités, mais nos équipes travaillent avec constance pour faire évoluer les relations, avec l'administration et avec les élus, au service du public bien sûr... mais sans négliger nos conditions de travail !

Dans ce bulletin, un tour d'horizon des situations vécues sur le terrain par nos sections syndicales...

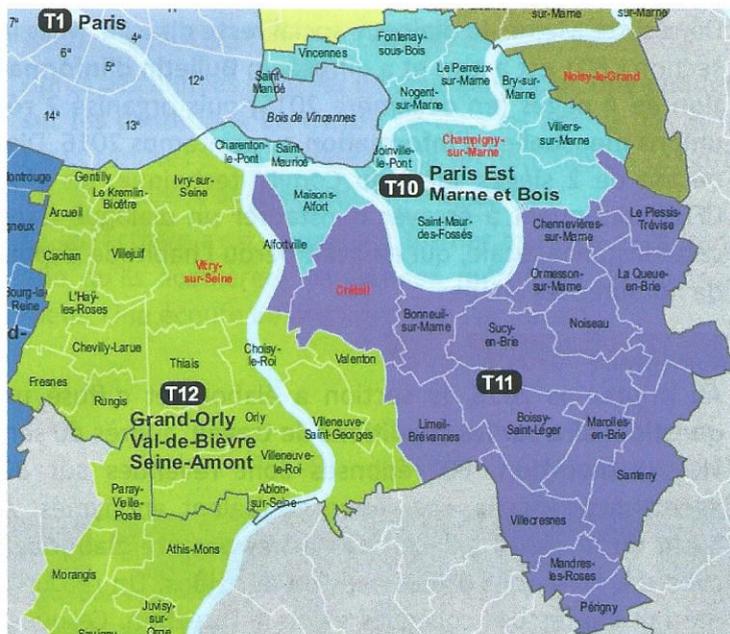
REFORME TERRITORIALE : NOUVEAUX TERRITOIRES... ET NOUVEAUX ELUS CFDT

L'année 2016 a vu dès le 1^{er} janvier la mise en place de 12 nouveaux territoires (EPT : Etablissements Publics Territoriaux) qui remplacent ou incorporent toutes les anciennes Communautés d'agglomération (et Communautés de communes), dans le cadre de la Réforme territoriale, avec la création de la **Métropole Grand Paris (MGP)**.

Dans le Val-de-Marne, cela s'est traduit par la **création de 3 territoires** (T10, T11 et T12 : voir la carte). Peu de changements concernant le Territoire **Paris Est Marne et Bois (T10)**, car celui-ci ne récupère (pour l'instant) que les 25 agents de l'ex-Communauté d'agglomération Vallée de la Marne (Nogent/Le Perreux). Ceux-ci sont donc rattachés au Comité Technique (CT) du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), à Pantin, comme le sont toutes les collectivités de moins de 50 agents.

Par contre, il a fallu réélire un nouveau CT pour le T11, devenu le « **Grand Paris Sud Est Avenir** » et pour le T12, dont le nom définitif est « **Grand-Orly Seine Bièvre** ». Pour le **T11** (ex-CA Plaine centrale et Haut-Val-de-Marne), il fallait de plus élire la CAP (Commission Administrative Paritaire) puisque c'est le seul EPT qui ne soit pas adhérent au CIG - et pas rattaché à sa CAP interdépartementale. La CFDT a réussi à obtenir un siège au CT (et donc aussi en CHSCT) + un siège en CAP C ; cela dans un contexte difficile avec des délais courts. Pour le **T12**, les délais étaient là aussi difficiles, avec une liste de candidats à déposer le 6 septembre, alors que nous n'étions pas encore implantés localement (et que bizarrement, de nombreux agents avaient choisi de partir en congés au mois de juillet et août !).

Mais dans les deux cas, la CFDT a su relever le défi, avec le **travail collectif de militants de nombreuses sections** (Conseil Départemental, Saint-Mandé, Orly, Charenton, Créteil...) et nouer des liens avec de nouveaux élus et de nouveaux adhérents motivés. **Pour le T12, les élections ont lieu le mardi 18 octobre. La liste CFDT y a remporté un franc succès, en obtenant 2 sièges sur 8 au CT et au CHSCT !**



Nous revendiquons la **défense des acquis sociaux de tous les agents en place (titulaires et contractuels)** mais aussi l'amélioration de leur situation (titularisations, rémunération, cadre de travail...). Une **harmonisation vers le haut**, c'est possible, par la négociation et l'élaboration de propositions, comme ce fut le cas lors du passage des villes vers les communautés d'agglomération. Pour nous, **le changement de collectivité n'est pas une mauvaise chose a priori... à condition qu'il soit bénéfique aux agents** : pas de dégradation des conditions de travail, ni en termes de mobilité, d'intérêt des missions ou de modification des primes...

Syndicat départemental CFDT INTERCO 94 - Val de Marne

Maison des syndicats ❖ 11-13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

Tél. : 01 43 99 12 43 ❖ Courriel : interco94@interco.cfdt.fr ❖ Blog : <http://interco94-cfdt.over-blog.com/>

L'ACTUALITE DES SECTIONS SYNDICALES :

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Etre sur le terrain, proche des agents départementaux

Les équipements départementaux (76 crèches, 80 PMI, 104 collèges,...) sont répartis sur tout le territoire du Val-de-Marne. Depuis plusieurs années, la section du Conseil départemental se mobilise **sur le terrain** pour être au plus près des agents, **pour les écouter et discuter de leur travail**.

Lélia, Derek, Françoise, avec le soutien régulier de Serge, rencontrent les agents départementaux. **Des questionnaires ont été diffusés** dans les crèches, des affichettes posées avec un numéro de téléphone.

Avant 2016, ce travail de terrain ne donnait encore que peu de résultats en termes d'adhésions. C'était la déception. Cette année, **des agents ont appelé pour adhérer** : 8 nouvelles adhésions sont arrivées !

En plus de mieux comprendre les préoccupations des agents dans leur boulot, le travail de terrain est fructueux. En 2017, le défi devra être relevé pour continuer cette dynamique !

Laurent

NOGENT-SUR-MARNE

Dans cette Mairie, **le dialogue social reste difficile**. Mais la section CFDT est active et a diffusé un **Bulletin d'information de 4 pages** (en décembre 2015) puis organisé **2 réunions mensuelles d'information** au printemps 2016. Disposant de 2 sièges sur 5 au Comité technique, les élus CFDT continuent à essayer d'instaurer un dialogue dans cette instance locale, qui en avait perdu l'habitude depuis de nombreuses années...

VILLIERS-SUR-MARNE

Au printemps 2016, la section a élaboré et diffusé un **questionnaire sur les conditions de travail**, auprès du service **restauration**. 60 réponses sont revenues sur 80 agents questionnés. Les réponses étaient anonymes. À partir du matériel collecté, **des fiches ont été élaborées**, avec des réflexions et des axes de décisions. Un retour a été fait auprès des collègues et de la Direction. Ce questionnaire **a poussé la hiérarchie à réagir** sur les problèmes soulevés. La présentation de ce questionnaire au Conseil syndical départemental d'Interco 94 à beaucoup plu et a cela donné des idées aux camarades d'autres sections...

CRÉTEIL

A la ville de Créteil, la CFDT n'a qu'un siège sur 15 au Comité Technique. La section syndicale est jeune et peu étendue, **mais ses militantes sont motivées et actives** ! Claire et Dalida ont déjà réalisé et distribué **deux bulletins d'info** aux agents et développé une action particulière dans le **secteur des parcs et jardins**, avec la proposition de **l'intervention d'un psychologue du travail**, sur le développement des risques psycho-sociaux.

Contact : cfdt@ville-creteil.fr

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Christine, la secrétaire de section, a elle aussi distribué un **questionnaire** sur les conditions de travail, dans plusieurs services. Il en ressort un **manque de communication et d'information et une demande en ce sens des agents**. Les problèmes sont plus liés aux hiérarchies des différents services, tandis que de son côté la DRH a montré une volonté d'améliorer les rapports sociaux, notamment avec la diffusion d'un bulletin interne pour les agents (infos sur leurs droits...). Mais le syndicat départemental a du à nouveau intervenir pour **faire respecter le droit syndical de base** : autorisation de distribuer des tracts dans les écoles et centres de loisirs, droit à l'accompagnement de l'agent par un défenseur de son choix lors de l'entretien préalable à sanction... Les choses avancent, lentement mais sûrement !

CHARENTON-LE-PONT

La section, principalement animée par Jérôme, Isabelle et Benjamin, s'est montrée très active depuis les élections professionnelles (déc. 2014) et **ses tracts et comptes-rendus des CT et CHSCT sont appréciés par les agents**. Ses militants s'impliquent même au-delà de la ville, comme par exemple Isabelle, qui siège en Commission de réforme, au CIG de Pantin, et participe au **groupe Ressource Handicap**, de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT.

Contact : scfdt@charentonlepont.fr

ORLY

La section Interco d'Orly a enfin obtenu **un local** par la municipalité. Celui-ci se situe dans une nouvelle maison des syndicats, qui regroupe aussi les autres organisations.

La section continue son laborieux travail de syndicalisation du personnel communal. Le chantier sera long mais les militants orlysiens comptent soutenir ce nécessaire renforcement de son noyau dur par des mobilisations importantes sur les conditions de travail. Ainsi la collectivité n'a toujours pas mis en place **d'accord cadre sur le temps de travail**. Le régime indemnitaire doit être entièrement repensé. Les réformes, notamment **PPCR**, seront l'occasion d'ouvrir le débat.

La mesure inique de **suppression d'une partie du régime indemnitaire** en cas d'absence de plus de 21 jours doit être **combattue**, elle sera l'un des combats de la section dans les mois qui viennent. Le leitmotiv de la CFDT : « plutôt que de punir les absents, récompensons les agents dont la manière de servir sort du lot. »

A la demande de la CFDT, des rencontres avec Mme La Maire **ont été organisées en septembre**. Le but était de renforcer le dialogue social. L'ambiance conviviale a permis d'aborder des sujets sensibles. Il est à noter que c'est la première rencontre de l'élu et des représentants du personnel depuis les dernières élections professionnelles. Gageons que cela inaugure d'une nouvelle manière d'échanger et de construire autour des conditions de travail des agents.

Julien

Contact : cfdt@mairie-orly.fr

VALOPHIS : NOMBREUSES NEGOCIATIONS EN COURS

L'activité de la section syndicale CFDT de Valophis est, comme toujours, très soutenue en 2016. Les élus CFDT ont un programme chargé et diversifié. Au menu 2016, plusieurs plats de résistance :

Un **accord sur le télétravail** est en cours de négociation entre les représentants du personnel et la direction. La section syndicale tiendra les agents informés du résultat obtenu.

Une **négociation sur le temps de travail** est prévue pour la fin 2016. Dans cette optique, la section CFDT a élaboré et diffusé un questionnaire auprès de tous les salariés du groupe. Cela permettra d'avoir une vision précise des pratiques des salariés et de leurs souhaits. Ce questionnaire est en cours d'analyse, les collègues ont été nombreux à y répondre.

Enfin, la **mise à jour de l'accord de classification** a été relancée et la CFDT sera très impliquée dans ces négociations.

Un autre thème important pour les élus CFDT est le **projet de construction du nouveau siège social** du groupe Valophis, qui devra être réalisé pour l'année 2017 à Créteil, dans le quartier « Petits Prés ». Plus de 400 salariés partageront dans moins de deux ans un seul et même lieu. Sont concernés les collègues qui travaillent actuellement dans des bureaux situés à Saint-Maur-des-Fossés, à Saint-Maurice, à Choisy-le-Roi (site Orix) et à Créteil L'Échât.

Ce déménagement implique des **modifications profondes** dans l'organisation du groupe Valophis, sur le temps de travail et sur la mise en place du télétravail. D'où les négociations ouvertes sur ces deux thèmes.

Le déménagement et l'installation dans ce nouveau siège social auront lieu, le tout est que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi le Comité d'entreprise et plus spécialement le CHSCT suivent de près ce projet. **Le CHSCT a demandé et obtenu l'intervention d'un cabinet d'expertise spécialisé sur ce type de dossiers.**

Aidés de cette étude, les élus ont donné leur avis sur les points qui impactent les salariés du groupe : **la répartition des services sur les 8 étages** (pourquoi plusieurs services implantés sur plusieurs étages ? Comparaison des surfaces dédiées au comité de direction avec celles dédiés aux salariés des services), la configuration des bureaux partagés (entre 2 à 11 postes de travail par bureau, chef de service compris), les places de stationnement (combien et pour qui ?)...

Concernant le mobilier et la **salle de convivialité**, plusieurs questions se posent : les conditions de restauration pour la pause de la mi-journée et les conséquences sur le temps de travail. En effet il sera nécessaire de mettre en place plusieurs services.

Les conditions d'hygiène et de sécurité, y compris les risques psycho-sociaux, sont au centre des débats.

Sylvie

SAINT-MANDÉ : le dialogue social avance

Après des années difficiles de dialogue social, une **enquête sur les conditions de travail** de tous les agents des différents services a été menée par la section, faisant ressortir des **problèmes de méthodes managériales**.

La collectivité s'est engagée à **former** tous ses encadrants afin qu'ils acquièrent de **bonnes méthodes** de management. Une écoute de la collectivité s'amorce...

La section CFDT Saint-Mandé



Repas de fin d'année, le 7 juillet 2016, sur la terrasse de la Maison des syndicats.

CHOISY-LE-ROI : CRÉATION D'UNE SECTION !

Cet été, nous avons enfin pu créer une nouvelle section syndicale à la Mairie de Choisy, où la CFDT n'était plus présente depuis longtemps. Enfin, oui, pour la plus grande joie de **Maurice**, l'infatigable secrétaire de l'Union Locale interprofessionnelle CFDT de Choisy - plus de 90 ans au compteur, dont presque 70 ans de militantisme ! Le secrétaire de section, **Jean-Louis**, pourra toujours compter sur son soutien et sur celui d'Interco 94, pour défendre les agents.

DANS L'AGENDA DU SYNDICAT :

- Conseil syndical départemental : jeudi 24 nov. 2016
- Elections TPE : du 28 nov. au 12 déc. 2016
- Congrès de la fédération Interco : Brest, 26-30 juin 2017
- Congrès de L'URI Ile-de-France : Paris, 21-22 sept. 2017

LE SAVIEZ-VOUS ? L'obligation de réserve, ça existe... mais la liberté d'expression aussi !

Les fonctionnaires doivent user de mesure et de retenue dans l'expression publique de leurs opinions et ne pas nuire à l'intérêt du service public. **Mais**, l'obligation de réserve n'est qu'une construction jurisprudentielle et non une loi. Le législateur a justement estimé que c'est une notion qui doit s'apprécier au cas par cas.

Certains élus et responsables hiérarchiques abusent parfois de l'obligation de réserve et du devoir de discrétion pour **intimider** les agents ou les représentants du personnel...

Sachez que **dans vos conversations privées entre collègues, vous avez les mêmes libertés que tout citoyen** : notamment celles de discuter de vos **conditions de travail respectives** et de les comparer ! Vous pouvez aussi vous tourner vers les représentants syndicaux, qui porteront le plus efficacement vos revendications. Ceux-ci bénéficient d'une liberté d'expression plus large, accordée en raison de leurs fonctions. Sur ces questions d'obligation de réserve, **soyez prudents** et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, **mais ne vous laissez surtout pas réduire au silence et à la résignation !**

BRY-SUR-MARNE :

Notre syndicat doit gérer de **nombreuses procédures juridiques** avec cette ville. Celles-ci étant toujours en cours, nous pouvons difficilement en parler... alors qu'il y aurait tant à dire !

Signalons quand même que notre militant syndical du service Police municipale a **obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif** (jugements du 19/04/2016), dans deux des quatre procédures qu'il avait engagées contre la ville (les deux autres n'étant toujours pas jugées). Et qu'une **plainte en diffamation** déposée par la ville contre le secrétaire général d'Interco 94 a été **rejetée** par le TGI de Créteil, le 17/10/2016.

La CFDT ne demande que **le respect des droits et l'amélioration des conditions de travail des agents**. Nous irons jusqu'au bout de notre action, tout en insistant sur la nécessité d'un dialogue et d'une négociation avec la municipalité.

VINCENNES :

Le REC (**Rapport sur l'Etat de la Collectivité**) 2015 n'a pu être présenté au Comité Technique (CT) qu'au mois de septembre (au lieu de juin comme le demande la loi) mais au moins, le délai légal pour sa communication aux syndicats a été respecté (1 mois avant le CT), ce qui n'était pas le cas les fois précédentes.

Sa lecture a permis aux élus CFDT de mettre en lumière la **baisse de l'effectif**, passant de 835 au 31/12/2014 à 795 au 31/12/2015 (= **40 agents en moins !**) et le fait qu'il n'y a pas eu de REC réalisé pour la Caisse des écoles, alors qu'elle emploie plusieurs dizaines d'agents. Il manquait aussi le nombre de jours de grève locale, qui a pourtant été conséquent en 2015, lors de la suppression des postes d'assistantes sanitaires dans les écoles maternelles.

La section continue enfin à dénoncer les pratiques de certaines directions de service, avec des **changements d'affectation imposés aux agents**, des **menaces de sanctions disciplinaires injustifiées** et des **pressions** exercées pour savoir à l'avance si les agents seront grévistes ou non...

Rejoignez-nous ! Adhérer à la CFDT, c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarité**. Construire des **revendications pertinentes** !

Être **plus fort** pour faire entendre **votre voix** et **défendre vos droits**. Être **respectés, entendus** et **défendus** !

Prix de l'adhésion = **0,75 % du salaire** annuel net imposable, dont **66 % est remboursable par les impôts** sur le revenu.

Exemple : je gagne environ 1300€/mois : je paye 10,80€/mois, mais seulement 3,70€/mois, après crédit d'impôt (les 66% sont soit déduits de vos impôts, soit remboursés si vous n'êtes pas imposables).

Partout où la CFDT est présente avec une section syndicale, nous sommes plus forts et les agents sont mieux défendus !

Nom :

Prénom :

Je souhaite **être contacté pour adhérer** au syndicat **CFDT Interco 94**. Indiquez ici comment vous préférez être contacté :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

À nous remettre ou renvoyer à : CFDT INTERCO 94 - Maison des syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex